

# **FÉDÉRATION DE RUSSIE**

## **Déclaration du chef de la délégation de la Fédération de Russie**

### **Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs de la BERD Jordanie, 9-10 mai 2018**

La délégation russe exprime sa profonde gratitude à la Jordanie pour son accueil chaleureux et pour l'organisation de l'événement principal de la BERD en 2018.

En tant qu'actionnaire de la BERD consciencieux, la Fédération de Russie aimerait insister sur ce qui suit.

Les résultats des activités opérationnelles et les indicateurs prévisionnels de l'action de la BERD font depuis quelques années apparaître des tendances négatives à l'aune de nombreux paramètres qualitatifs :

- Augmentation des flux sortants du portefeuille des activités bancaires (pour l'année 2017, par exemple, les remboursements anticipés des clients ont représenté près d'un milliard d'euros, tandis que les annulations atteignaient 1,2 milliard d'euros), baisse du rendement du portefeuille de participations et de prêts, d'où l'obligation d'un remplacement partiel des actifs bancaires par des actifs de Trésorerie, baisse de la part des investissements sous forme de prises de participation (à 4,5 % seulement du volume annuel des investissements bancaires en 2017, par rapport à un niveau de l'ordre de 12-14 % précédemment).

- Depuis plusieurs années à présent, il est planifié que les activités opérationnelles de la Banque diminuent à un niveau sensiblement inférieur aux objectifs définis lors de l'élaboration de la stratégie quinquennale actuelle, qui prévoyait une croissance des activités jusqu'à fin 2020, avec une hausse des actifs d'exploitation susceptible de les porter à 38 milliards d'euros, pour un volume annuel d'activités pouvant atteindre 12 milliards d'euros. Or, les projections actuelles de la Banque prévoient que les actifs d'exploitation ne dépasseront pas 30,7 milliards d'euros en 2020, pour un volume annuel d'activités de 9,1 milliards d'euros maximum. Globalement, le volume d'activités de la BERD sur les cinq années couvertes par son Cadre stratégique et capitalistique représentera un montant de 46 milliards d'euros, contre les 55 milliards prévus. En d'autres termes, la BERD n'utilise pas de façon suffisamment efficace les ressources financières mises à sa disposition par ses actionnaires et ne fait pas les efforts nécessaires pour réduire l'écart

qui existe par rapport aux volumes envisagés lors de l'élaboration de la stratégie.

- Cette attitude se reflète dans l'état du portefeuille des opérations bancaires, qui s'est contracté depuis le début de l'année 2017, passant de 41,8 à 40,7 milliards d'euros, les actifs d'exploitation se réduisant dans le même temps de 29,7 à 28,2 milliards d'euros.

- La Banque continue de s'affranchir de plus en plus de ses obligations en matière de gradation, ce qui, à notre avis, nuit à sa réputation et à son efficacité. Toute une série de pays d'Europe centrale et orientale, qui ont mis en place une économie de marché et qui sont depuis longtemps membres de l'Union européenne, non seulement ont repoussé la procédure de gradation, mais continuent de développer leur coopération avec la BERD. La Pologne, par exemple, qui a réalisé avec succès sa transition vers une économie de marché, notamment grâce au soutien de la BERD, fait toujours partie des cinq premiers bénéficiaires des ressources de cette dernière. Une telle approche est d'autant moins acceptable que l'augmentation des sommes octroyées se fait au détriment de l'action de la Banque dans les pays aux premiers stades de la transition, qui ont réellement besoin de l'aide que celle-ci peut leur apporter.

- Au vu projections budgétaires de la Banque pour les trois années à venir, il a été nécessaire de modifier, fin 2017, les indices de référence prévus par les paramètres de contrôle de la stratégie, en relevant le plafond du ratio coûts-revenus de 33 à 50 %, ce que nous considérons comme inacceptable.

- De plus en plus souvent, les projets de la Banque ne respectent pas les principes d'une saine gestion bancaire et s'avèrent tout simplement dommageables pour la BERD. Afin de compenser la baisse des revenus, la Banque se tourne vers des opérations plus lucratives, toutefois, qui l'éloignent encore plus de la mission fixée par son mandat.

- Conséquence inévitable de la concentration des activités dans des régions à haut risque, la qualité des projets de la BERD est en termes d'intégrité et de transparence est en baisse.

La BERD a réalisé pendant des années un excellent travail dans sa région d'opérations, s'imposant comme un instrument efficace au service des initiatives internationales visant à promouvoir les réformes démocratiques et à soutenir la transition vers une économie de marché, en premier lieu par la

transformation des anciennes économies planifiées qui, de fait, ne disposaient pas de structures de concurrence.

On voit cependant se dessiner depuis quelques années des tendances inquiétantes : le mandat de la BERD s'érode progressivement sous la pression de sa direction et de plusieurs grands actionnaires ; le centre de gravité des activités de l'organisation sous forme de projets s'est déplacé vers de nouveaux pays et de nouvelles régions ; la Banque s'occupe de plus en plus de questions de développement global qui ne sont pas de son ressort.

On constate que la Banque s'écarte du modèle qu'elle s'était fixé et qui était fondé sur le soutien à la mise en place d'économies de marché à travers la réalisation de projets dans le secteur privé destinés à développer les mécanismes de la concurrence, le commerce et la privatisation, parallèlement à un soutien intégré aux réformes institutionnelles. Cela se fait par conséquent au détriment des principes d'une saine gestion bancaire qu'observait la Banque dans toutes ses opérations et qui lui permettaient d'enregistrer des revenus stables et de jouir d'un remarquable profil financier.

Nous aimerions attirer une nouvelle fois l'attention de nos collègues et de la direction sur le fait que les tendances négatives constatées dans les activités opérationnelles et financières de la Banque sont le résultat direct de l'« orientation politique » illégitime prise par le Conseil d'administration en juillet 2014, concernant l'arrêt des nouvelles opérations d'investissement de la BERD en Russie. Nous maintenons que cette décision, prise hors compétence et juridiquement insoutenable, en violation de nombreux points du document fondateur de la Banque (articles 8.3, 11.2(i), 13(i), 32.2 et 32.3 de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement), compromet gravement le mandat de cette dernière et l'intégrité de son modèle d'entreprise.

Les objections de la Russie ont été exposées de manière détaillée lors de l'Assemblée du Conseil des gouverneurs qui s'est tenue l'an dernier à Chypre. Le Conseil des gouverneurs n'a malheureusement pas été en mesure de prendre les décisions légitimes et pondérées qui s'imposaient, dans l'intérêt de la BERD, en conséquence de quoi cette dernière se voit contrainte de continuer de faire office d'instrument de discrimination nationale.

Comme nous l'avons souligné, il n'existe pas à l'heure actuelle au sein de la Banque de mécanisme effectif de défense des droits des pays membres et de

résolution des litiges entre actionnaires. Les actionnaires ont préféré, dans leur majorité, fermer tout simplement les yeux sur des atteintes évidentes au document fondateur, signifiant ainsi à la direction de poursuivre la politique antirusse menée par la BERD.

En outre, l'« orientation politique » n'a fait l'objet d'aucun examen ni d'aucune mise à jour au sein de la BERD, et l'interruption des opérations concernant la Russie n'est assortie d'aucune disposition indiquant la durée de la mesure ou précisant les conditions d'une reprise éventuelle d'une activité normale en Russie.

Il faut bien comprendre que la décision d'interrompre les activités en Russie – le plus important pays d'opérations de la Banque, qui représentait jusqu'au tiers du volume annuel d'activités de la Banque et plus de la moitié de ses revenus – est bien à l'origine des difficultés que rencontre actuellement la BERD pour définir son identité, trouver sa place dans l'architecture financière internationale et déterminer ses activités opérationnelles et financières. Toute tentation de se voiler d'une façon ou d'une autre la face devant les conséquences de cette mesure, de préférer une nouvelle mise en demeure à la recherche de solutions, empêchera de résoudre les problèmes que connaît la Banque concernant ses priorités stratégiques.